

Mairie de BETTELAINVILLE



Tél : 03 87 77 90 75

Fax : 03 87 7704 31

E-mail : communebettelainville@wanadoo.fr

Site : www.bettelainville.fr

ARRETE N°2024-24

Arrêté Municipal portant autorisation d'occupation du domaine public et réglementation du stationnement

Le Maire de BETTELAINVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame Hélène DIETRICH en date du 21/06/2024, qui souhaite effectuer des travaux de toiture nécessitant la pose d'un échafaudage et d'une benne, en occupant temporairement le domaine public au 31 Grand' rue – Altroff 57640 BETTELAINVILLE ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 22/06/2024 au 06/07/2024, l'entreprise KD TOITURE située 36 avenue Paul LANGEVIN 57070 Saint-Julien-les-Metz, est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage et d'une benne sur le domaine public (trottoir) 31 Grand 'rue Altroff 57640 BETTELAINVILLE.

Article 2^e : La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux. Ils seront priés d'emprunter le trottoir opposé.

Article 3^e : Le demandeur devra protéger le sol avant la pose de la benne.

Article 4^e : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise KD TOITURE.

Article 5^e : Les infractions aux dispositions de présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 6^e : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7^e : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Lieutenant de la Gendarmerie de GUENANGE,
- Madame Hélène DIETRICH.

à Bettelainville, le 21/06/2024

Le Maire,
Bernard DIOU

